

# EDUCATEUR (trice) SPECIALISE (e)

Nom établissement	C.M.P.P. Henri Wallon
Lieu de travail	ST ESTEVE – ST ANDRE
Type de contrat	CDI
Durée du travail	TEMPS PLEIN 0.50 E.T.P. à ST ESTEVE et 0.50 E.T.P. à ST ANDRE
Convention Collective	CC 1966
Poste à pourvoir	24 AOUT 2026

## 1. Missions

Au sein du C.M.P.P., l'éducateur spécialisé contribue à l'évaluation, à l'accompagnement et au soutien des enfants, adolescents et de leurs familles afin de favoriser leur développement, leur autonomie, leur inclusion sociale et scolaire, dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire et thérapeutique.

- ✔ Evaluer les besoins éducatifs et axer son travail sur l'accompagnement personnalisé au regard des problématiques.
- ✔ Favoriser le développement de l'autonomie, de la socialisation, des compétences relationnelles et soutenir l'enfant dans la gestion de ses émotions et de ses comportements.
- ✔ Mettre en œuvre des médiations éducatives adaptées (jeux, activités créatives, sportives, culturelles ou de groupe) et co-animer des groupes thérapeutiques.
- ✔ Accueillir, écouter et soutenir les parents dans leur fonction éducative et dans la compréhension des difficultés de leur enfant.
- ✔ Assurer la continuité et la cohérence du parcours scolaire, de formation ou d'insertion.
- ✔ Etablir et maintenir un lien régulier avec les équipes éducatives et pédagogiques des établissements scolaires. Prévenir le décrochage, l'exclusion ou la rupture scolaire.

## 2. Organisation particulière du travail

- ✔ Intervention sur deux sites au sein de deux équipes et intervention à domicile.

## 3. Diplôme exigé, souhaité

- ✔ Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé.
- ✔ Expérience souhaitée dans le secteur médico-social.

## 4. Permis de conduire requis

- ✔ Oui

## 5. Candidature à adresser

**Avant le 10 JUILLET 2026**

Madame la Directrice  
du Pôle Médico-Social  
A.D.P.E.P.  
10 rue Paul Séjourné – BP 22  
66350 TOULOUGES  
m.villard@adpep66.org

Le Directeur Général  
de l'A.D.P.E.P. 66



Rémi BUSTO

La politique d'embauche de l'A.D.P.E.P. 66 vise à améliorer la représentation des personnes handicapées au sein des effectifs.